



Cigarettes et trafic

Rubrique : actualités - Date : jeudi 29 août 2002

Dans ses pages économie le Nouvel Observateur qui estime que la cigarette « a détrôné la drogue au hit parade mondial des trafics illicites », affirme par ailleurs que l'UE est devenue « une plaque tournante de la contrebande, avec la complicité des cigarettiers américains & ». Indiquant que selon les estimations 355 milliards de cigarettes « échapperaient aujourd'hui à toute fiscalité », le journal observe que « bien malgré elle l'Europe a dû se porter à la pointe de ce combat » car elle est la cible préférée des fraudeurs avec pour « principale vulnérabilité » 400% de différence entre le pays où le tabac est le plus taxé et celui où il l'est le moins. . D'après l'hebdo il suffit au fraudeur de « les acquérir hors taxe chez le fabricant (&) et c'est le bingo » puisqu'aujourd'hui ce trafic se traduit pour l'UE par un manque à gagner de 5 milliards d'euros par an, soit 1,5 à 2% des recettes totales de l'Union.

Le journal qui développe les stratégies de lutte contre la fraude mises en place par l'UE qui s'appuie sur son Office européen de lutte antifraude (OLAF), souligne que les différentes mafias européennes qui ont pris le trafic en main l'ont fait non seulement en raison des profits mais aussi des condamnations nettement moins lourdes qu'en matière de trafic de drogue. Suit un point sur les actions engagées par la justice italienne contre ces trafics qui touchent très fortement le pays car les contrebandiers ont, selon le N.O « profité de l'effondrement de la Yougoslavie pour ouvrir une nouvelle route à travers les Balkans ».

Quant au rôle des cigarettiers américains il est dénoncé par la Verte allemande chargée du budget de l'UE, et l'un de ses proches explique « ils exportent vers le Monténégro assez de cigarettes pour que chaque habitant bébés comprenne fumer six ou sept paquets par jour. Ils savent donc très bien à quoi s'en tenir ! ». Un cabinet d'avocats New Yorkais mandaté par l'OLAF aurait pour sa part acquis la certitude que « des cadres haut placés de Philipp Morris et R.J Reynolds sont directement impliqués dans ce trafic aux côtés de la mafia ». Le journal signale que la Commission a déposé une plainte contre ces deux cigarettiers devant la justice de New York, où elle a été déboutée une première fois car « elle ne subissait pas elle même le préjudice » et où la deuxième fois alors qu'elle était accompagnée de 10 Etats de l'UE le magistrat a estimé qu'il ne « pouvait appliquer une loi étrangère ». Soulignant qu'il a tout de même accepté d'entendre à nouveau les plaignants s'ils reformulent leur plainte, le magazine en conclut que « la guerre des clopes ne fait que commencer ».